

Education - Attribution de subventions

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- A titre de soutien au fonctionnement :

	2010	Reçu en 2009
FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)	1 978 €	1 978 €
PEEP (Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)	659 €	659 €
PEP 25 (Pupilles de l'Enseignement Public)	1 500 €	1 500 €
SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique à Domicile)	1 525 €	1 525 €
	5 662 €	

- A titre de soutien à des projets à caractère culturel ou sportif :

✓ 250 € à la Coopérative de l'école maternelle Lamartine pour la réalisation d'un projet consacré à l'écriture, avec la participation d'un illustrateur, Hervé TULLET. Toutes les classes (4) de l'école participent à ce projet

✓ 5 000 € à l'Association «Les 35 LEZ'ARTS» pour la poursuite d'un projet culturel et artistique à l'école Brossolette centré sur la musique (un conte lyrique «l'enfant et la nuit») avec une ouverture sur la photographie, le théâtre, les arts plastiques, l'objectif étant de développer chez tous les élèves l'aptitude à l'expression, la sensibilité, le sens de l'observation et le sens critique

✓ 330 € à la Coopérative de l'école élémentaire Helvétie pour une initiation au canoë-kayak proposée aux 82 élèves des classes de CM2.

- A titre de participation à des classes transplantées ou de découverte :

✓ 2 592 € à la Coopérative de l'école élémentaire Helvétie pour un séjour à Levier, du 19 au 22 octobre 2010, destiné à 72 élèves des classes de CE2,

✓ 29 € à la Coopérative de l'école élémentaire Jules Ferry ; il s'agit d'une régularisation concernant un séjour organisé du 5 au 7 mai 2010. Le nombre d'élèves participants était en réalité de 40 au lieu de 39 prévus initialement.

Enfin il est proposé d'attribuer 2 000 € à la Maison Verte qui intervient en direction des jeunes en souffrance.

Cette action s'inscrit en étroite relation avec les objectifs du programme de réussite éducative ; aussi une convention sera-t-elle proposée à l'Association pour préciser les axes de convergence.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 15 863 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 2 621 € au chapitre 65.255/6574 CS 21100 (classes transplantées ou de découverte)
- 13 242 € au chapitre 65.213/6574 CS 21100.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur l'ensemble de ces propositions et à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir avec l'Association La Maison Verte.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme FELLMANN n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.